



Prix des prothèses auditives : L'OOAQ juge la situation préoccupante

Montréal, le 18 mars 2020 – À la suite de la diffusion du reportage de l'émission *La Facture* sur les prix élevés des prothèses auditives au Québec, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) exprime sa préoccupation face à cette situation qui a des incidences sur la protection du public, mais surtout sur l'accès aux soins et services en santé auditive.

« Nous sommes d'autant plus inquiets puisque cette situation avait été décrite dans les médias il y a près de trois ans. Force est de constater que la problématique perdure et que rien n'a changé. À l'Ordre, nous considérons que la communication est un besoin fondamental et il est essentiel que tous y aient accès », indique Paul-André Gallant, président de l'OOAQ.

Une prothèse auditive est un outil indispensable à la vie de certains, elle contribue à briser l'isolement. Il nous apparaît évident qu'au Québec, avec les coûts élevés liés à l'achat de prothèses auditives exposés dans le reportage diffusé hier, les impacts sont importants en ce qui a trait à l'accessibilité aux soins. Pour l'OOAQ, une réflexion sur la déréglementation du marché de la prothèse auditive s'impose au Québec.

Soulignons que, selon Statistiques Canada, 319000 Canadiens ayant une incapacité auditive n'utilisent pas de prothèses auditives ou d'implants cochléaires. Parmi ceux-ci, 66 % affirment ne pas y avoir recours en raison du prix.

L'Ordre tient à rappeler le rôle des audiologistes. Professionnels de la santé auditive et titulaire d'une maîtrise universitaire, ces derniers évaluent et déterminent l'ensemble des besoins relatifs à la santé auditive des patients, proposent les recommandations nécessaires et déterminent un plan d'intervention. Cependant, une prothèse auditive n'est pas toujours la seule option; il s'agit d'une des nombreuses avenues possibles. L'important est que les moyens d'adaptation et l'intervention permettant d'améliorer la communication soient accessibles pour tous.

Lorsqu'il y a recommandation d'une aide auditive, le travail de l'audiologiste se fait en complémentarité avec les autres intervenants de la santé auditive, soit les médecins ORL et les audioprothésistes. Le tout doit se faire dans un climat de collaboration et dans le respect des rôles de chacun.

Finalement, l'OOAQ réitère sa détermination à travailler avec les instances gouvernementales dans le but d'améliorer l'accessibilité aux services en santé auditive, qu'il soit question de prothèses ou de toute autre aide auditive, afin que le public soit réellement protégé. En privant un patient d'outils d'aide à l'audition et à la communication, on lui retire une partie de sa dignité de son autonomie et de sa participation sociale.

À propos de l'OOAQ

L'OOAQ est un organisme régi par le Code des professions, dont la mission est d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, soit les troubles de la communication, de la fonction auditive et vestibulaire et de la déglutition. Il est notamment chargé de contrôler l'accès aux professions d'orthophoniste et d'audiologiste, de soutenir le maintien et le développement de la compétence de ses membres et de surveiller leur exercice professionnel. L'OOAQ contribue également à l'amélioration de la qualité de vie de la population québécoise en s'impliquant dans différents dossiers publics en lien avec la santé et l'éducation. Il compte plus de 450 audiologistes et 2900 orthophonistes.

— 30 —

Pour des renseignements supplémentaires ou une demande d'entrevue :

Audrey Mockle

Conseillère en communication, relations médias

OOAQ

Tél. : 514-244-2224

amockle@ooaq.qc.ca